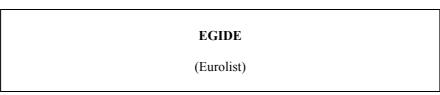
<u>Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)</u>



Par courrier du 22 septembre 2006, reçu le 25 septembre, la société Sopalia Compagnie Financière Holding (8, rue Piper, 51100 Reims) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 août 2006, par suite d'une augmentation de capital de la société EGIDE (1), le seuil de 5% du capital de cette société et détenir 49 267 actions EGIDE représentant autant de droits de vote de la société, soit 3,83% du capital et 3,36% des droits de vote de cette société (2).

(1) Cf. prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n°06-271 en date du 21 juillet 2006.

⁽²⁾ Sur la base d'un capital composé de 1 285 822 actions représentant 1 465 074 droits de vote.